# BACCALAUREAT 2020

## TERMINALE

- Validation du bac par le contrôle continu (notes obtenues pendant les trois trimestres de terminale, à l'exception des notes obtenues pendant la période de confinement)
- Maintien des coefficients des disciplines par série
- Maintien des mentions
- Conservation des notes obtenues aux épreuves anticipées
- Notes définitives arrêtées par un jury d'examen des livrets scolaires prenant en compte les progrès, les efforts, l'assiduité
- Oral de rattrapage début juillet pour les élèves ayant entre 8 et 9,9 de moyenne
- Session de septembre pour les élèves ayant moins de 8 de moyenne (après autorisation du jury sur critères d'assiduité et de motivation)